

Avancées :

Depuis la conférence, le Réseau se mobilise concrètement et quotidiennement dans un cadre désormais structuré à travers une **assemblée des signataires de la charte** (chargée d'orienter et animer la démarche d'ensemble), de **groupes de travail** (*Éducation, sport et culture / Administratif et juridique / Accueil et Logement / Emploi et formation*) et d'un **secrétariat permanent**.

Les premiers résultats sont encourageants : des **maisons supplémentaires** ont pu être ouvertes, des **outils d'informations et de communication** ont été créés, de **nouvelles communes** se joignent à la démarche.

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour intégrer le *Réseau des Territoires Accueillants 35* et **faire réseau**.



Réseau des Territoires Accueillants 35

Contact :

territoires.accueillants35@gmail.com

-

Page Facebook :

Territoires accueillants 35

-

Site internet :

rta35.fr

Sur demande : charte d'engagement, liste des acteurs engagés

Pourquoi un Réseau des Territoires Accueillants 35 ?

Notre **culture nationale** est le résultat d'apports variés que nous ont apporté **différentes générations de migrants** sur le territoire français. Or, en France et, plus largement, dans l'Union Européenne, sévit désormais une **politique restrictive** vis à vis des migrations.

La démarche « Réseau des Territoires Accueillants 35 » est née de constats d'associations de soutien aux personnes exilées sur le département de l'Ille-et-Vilaine :

- Les migrants fuyant leur pays vivent dans des **conditions indignes et précaires**
- Ils sont confrontés aux **freins administratifs**
- Les dispositifs d'accueil et de logement sont tous **saturés**

• Les personnes exilées en Ille-et-Vilaine vivent en grande majorité sur Rennes Métropole, alors que des moyens d'hébergement existent potentiellement **dans tout le département**

• D'autres territoires, en France, **œuvrent favorablement** sur ce sujet

• Les associations et collectivités locales ne peuvent, seules, répondre aux **enjeux de cette situation**.

Seule une véritable coopération entre la société civile et les collectivités locales sur l'ensemble du département, autour d'un réseau structuré, pourra permettre un accueil digne des personnes exilées.

Pour qui ? Comment ?

Les débuts de la démarche :

Une **charte d'engagement** a été élaborée pour un meilleur accueil et une meilleure insertion des personnes exilées sur le 35, afin de développer l'hébergement, l'emploi, la mobilité des migrants.

Le 9 octobre 2021 s'est tenue à Bruz la première conférence départementale des villes, territoires et réseaux accueillants d'Ille-et-Vilaine, qui a rassemblé près de **200 participants**, associations, syndicats, citoyens, élus.

Elle a permis de sensibiliser les différents acteurs sur ce qui peut **être entrepris à tous les niveaux** pour améliorer la situation, pour faire valoir la synergie essentielle entre communes et associations, et pour **inviter chacun à s'engager** sur les principes inscrits dans la charte.

Celle-ci a été, depuis, signée par plusieurs dizaines de collectivités et associations, sur tous les territoires de notre département constituant le Réseau des Territoires Accueillants 35, **en plein développement**.

Objectifs de la démarche

- **Mutualiser** les expériences, les compétences, les moyens entre associations et collectivités locales
- **Interpeller** les pouvoirs publics sur leurs engagements, leurs prérogatives et leurs responsabilités
- Mieux **coopérer** au niveau de l'ensemble du département au service des personnes exilées et au final des habitants du département
- Plus largement, **sensibiliser** les citoyens sur ces enjeux d'intégration des migrants.

en un mot... Faire réseau !